# PRIVALTO PHOENIX EUROSTOXX 2018

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  - Garant de la formule : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
  - L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

- ISIN: FR0013354305
- (1) Notations de crédit au 1er août 2018 :
  - BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A
  - BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère publicitaire



PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 14 AOUT 2018 AU 28 DÉCEMBRE 2018

(pouvant être clôturée sans préavis)



**BNP PARIBAS** 

La banque d'un monde qui change Privalto Phoenix Eurostoxx 2018, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, ce qui est moins favorable à l'investisseur);
- En cours de vie, **le versement potentiel d'un coupon de 5,50** %<sup>(1)</sup> **chaque année**, dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à une date de constatation de coupons conditionnels<sup>(2)</sup>;
- Un **remboursement anticipé automatique possible du capital chaque année, à partir de l'année 1,** dès lors que l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation de remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,42%<sup>(3)</sup>);
- À l'échéance des 10 ans :
  - Un coupon de 5,50 %<sup>(1)</sup> est versé, dès lors qu'à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
  - Le remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,42 %<sup>(3)</sup>);
  - Une perte en capital partielle ou totale, si l'indice a subi une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

Privalto Phoenix Eurostoxx 2018 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

#### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>(2)</sup> ou à l'échéance le 11 janvier 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

#### **AVANTAGES**

- Objectif de versement d'un coupon de 5,50 %<sup>(1)</sup> chaque année sans hausse nécessaire de l'indice : dès lors qu'à l'une des dates de constatation de coupons conditionnels<sup>(2)</sup> ou à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide**: potentiel remboursement anticipé automatique chaque année dès lors qu'à l'une des dates de constatation de remboursement anticipé automatique<sup>(2)</sup>, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital à l'échéance : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.

#### **INCONVÉNIENTS**

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
  - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>(2)</sup>.
  - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Plafonnement des gains: le coupon potentiel est fixé à 5,50 %<sup>(1)</sup>, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- Risque de crédit: l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- (1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.
- 3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

  Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

A la date de constatation initiale, le 28 décembre 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le retient comme son niveau initial

#### MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS - ANNÉES 1 À 10

Le mécanisme de versement des coupons conditionnels vaut tant que le produit n'est pas remboursé automatiquement par anticipation. Aux 9 dates de constatation de coupons conditionnels et à la date de constatation finale, le 28 décembre 2028, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial.

Si, à l'une de ces dates, **l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ou ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial,** l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon conditionnel<sup>(1)</sup> correspondante ou à la date d'échéance, le 11 janvier 2029 :

Un coupon de 5,50 %(2) au titre de l'année écoulée

Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial :

Aucun coupon n'est versé au titre de l'année écoulée

Il est plus favorable pour l'investisseur de recevoir un coupon au titre de l'année écoulée que de ne recevoir aucun coupon.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 dates de constatation de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à l'une de ces dates, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante:

#### L'intégralité du capital(2)

en plus du coupon versé au titre de l'année écoulée

soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,42 %<sup>(3)</sup>

Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale le 28 décembre 2028, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à cette date, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ou ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère à la date d'échéance le 11 janvier 2029 :

#### L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>

en plus du coupon éventuellement versé au titre de l'année écoulée soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,42 %<sup>(3)</sup>

Si, à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère à la date d'échéance le 11 janvier 2029 :

Le capital<sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.
- (2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement
- (3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

#### **ILLUSTRATIONS**

Niveau de l'indice (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial

Seuil de perte en capital à l'échéance

--- Seuil de versement des coupons conditionnels



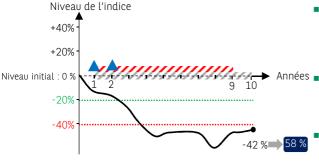
Versement d'un coupon annuel de 5,50 %<sup>(2)</sup>

Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique

Période de constatation annuelle de paiement des coupons<sup>(1)</sup>

Période de constatation annuelle pour le remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

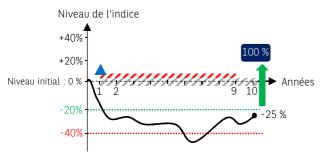


- Années 1 et 2 : aux dates de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit verse un coupon de 5,50 %<sup>(2)</sup> chacune de ces années. Le produit continue.
- Années 3 à 9 : à chacune des dates de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé. Le produit continue.
- Année 10 : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 42 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital et ne verse aucun coupon.

Montant remboursé: intégralité du capital<sup>(2)</sup> -42 % = **58** % du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -5,05 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -5,28 %<sup>(4)</sup>, du fait des coupons versés les années 1 et 2).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à toutes les dates de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

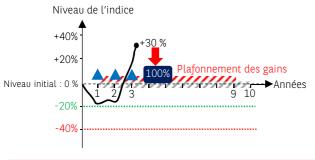
## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10



- Années 1 : à la première date de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, mais la baisse n'excède pas plus de 20% par rapport à son niveau initial. Le produit verse un coupon de 5,50 %<sup>(2)</sup> au titre de l'année écoulée et le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé. Le produit continue.
- Années 2 à 9 : à chacune des dates de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est versé et le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé. Le produit continue.
- Année 10 : à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit ne verse pas de coupon au titre de l'année écoulée mais restitue l'intégralité du capital<sup>(2)</sup>.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -0,44 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,82 %<sup>(4)</sup>, du fait du versement du coupon l'année 1 et du remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance).

## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION ANNUELLE DE L'ANNÉE 3<sup>(1)</sup>



- Année 1 et 2 : à chacune des dates de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, mais la baisse n'excède pas plus de 20% par rapport à son niveau initial. Le produit verse en année 1 et en année 2 un coupon de 5,50 %<sup>(2)</sup> et le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé. Le produit continue.
- Année 3 : à la date de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial. Le produit est remboursé par anticipation, 1 coupon de 5,50 %<sup>(2)</sup> est versé au titre de l'année écoulée.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup> + 1 coupon de 5,50 %<sup>(2)</sup> au titre de l'année 3, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 4,38 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,01 %<sup>(4)</sup>, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une date de constatation de coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> ou à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 5,50 %<sup>(2)</sup>.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.
- (2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement
- 3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

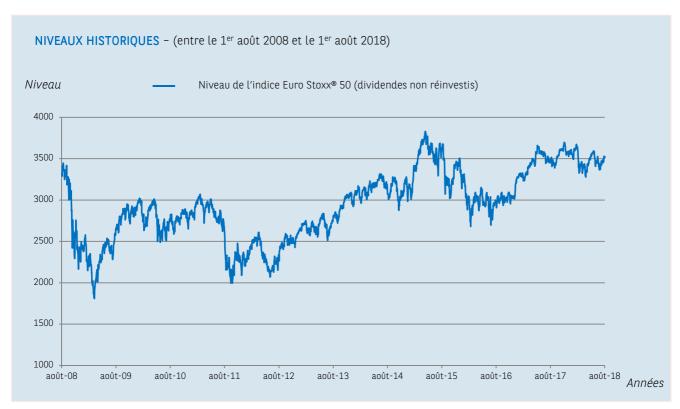
#### **ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®**

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com). Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

#### PERFORMANCE DE L'INDICE EURO STOXX 50®

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 1er août 2018

#### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent**: Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- Risque découlant de la nature du produit : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Risques de marché: Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- Risque de crédit: L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Emetteur.



#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN FR0013354305

Forme juridique Notes, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

BNP Paribas Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais. Émetteur

BNP Paribas S.A.(1). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit Garant de la formule

présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Agent de calcul BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)

30 000 000 € Montant de l'Émission Valeur nominale 1 000 € Prix d'émission 100 %

Éligibilité Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Offre au public Oui, en France uniquement

Commissions de distribution Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le

distributeur. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces

commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Période de commercialisation Du 14 août 2018 au 28 décembre 2018

Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance Garantie en capital

Sous-jacent Euro Stoxx 50 @ (dividendes non réinvestis)

Date d'émission 14 août 2018 Date de constatation initiale 28 décembre 2018

Dates de constatation des coupons conditionnels

30 décembre 2019 (année 1), 28 décembre 2020 (année 2), 28 décembre 2021 (année 3), 28 décembre 2022 (année 4), 28 décembre 2023 (année 5), 30 décembre 2024 (année 6), 29 décembre 2025 (année 7), 28 décembre 2026 (année 8), 28 décembre 2027 (année 9).

Dates de paiement des coupons

conditionnels

13 janvier 2020 (année 1), 11 janvier 2021 (année 2), 11 janvier 2022 (année 3), 11 janvier 2023 (année 4), 11 janvier 2024 (année 5), 13 janvier 2025 (année 6), 12 janvier 2026 (année 7), 11 janvier 2027 (année 8), 11 janvier 2028 (année

9)

Dates de constatation de remboursement

anticipé automatique

30 décembre 2019 (année 1), 28 décembre 2020 (année 2), 28 décembre 2021 (année 3), 28 décembre 2022 (année 4), 28 décembre 2023 (année 5), 30 décembre 2024 (année 6), 29 décembre 2025 (année 7), 28 décembre 2026 (année 8), 28 décembre 2027 (année 9),

Dates de remboursement anticipé

automatique

13 janvier 2020 (année 1), 11 janvier 2021 (année 2), 11 janvier 2022 (année 3), 11 janvier 2023 (année 4), 11 janvier 2024 (année 5), 13 janvier 2025 (année 6), 12 janvier 2026 (année 7), 11 janvier 2027 (année 8), 11 janvier 2028 (année

Date de constatation finale 28 décembre 2028 (année 10) Date d'échéance

11 janvier 2029 (année 10)

Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters Publication de la valorisation [FR0013354305=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence

sur demande

Double valorisation Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Thomson Reuters, société indépendante

du Groupe BNP Paribas.

Marché secondaire Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe

disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avèc une fourchette achat/vente

maximale de 1 %

Cotation Euronext Paris (marché réglementé)

- (1) Notations de crédit au 1er août 2018 :
  - BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A
  - BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

#### **AVERTISSEMENT**

Privalto Phoenix Eurostoxx 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris (marché réglementé) , pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emetteur dénommé «Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 5 juin 2018 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 14 août 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013354305

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.





La banque d'un monde qui change